



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 6 MAI 2026

ID : 062-216203497-20260427-2026015-DE



n° 2026 015

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 Avril 2026 – n°2

Par suite d'une convocation en date du 21 Avril 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Lundi 27 Avril 2026 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Mr Fabrice PEREIRA, Maire.

Etaient présents : Mr Fabrice PEREIRA, Mme Séverine VERPRAET, Mr Guy BILLET, Mme Isabelle LEFEBVRE-HEROT, Mr CLARYSSE Francis, Mme Anne-Sylvie FLAMENT, Mr Jean-Paul LIAGRE, Mme Micheline NAUDIN-CARON, Mr Gérard GUILBERT, Mme KREPULEC Patricia, Mme Dany BILLET, Mr Christophe GODET, Mme MALINGUE Caroline, Mr Chamrong CHEAM, Mr Michael DELEYE, Mr Erwyn CARON, Mme Gladys TIRACHE, Mme Laetitia BRASME et Mr Alexandre BOULINGUIEZ

Absents excusés ayant donné procuration : -----

Absents excusés : -----

Absents : -----

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal a été approuvé

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme Séverine VERPRAET a ainsi été élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation des résultats 2025

Membres en exercice : 19 Présents : 19 Exprimés : 19

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation des résultats l'exercice 2025. Il rappelle que cet exercice, conformément au CFU 2025 qui se traduit par :

- Un excédent de fonctionnement : 638 722.87 €
- Un déficit d'investissement : - 11 023.98 €

Il indique également que les restes à réaliser 2025 s'élèvent en Investissement à :

- 50 000 € en dépenses
- 0 € en recettes

Et que le besoin en investissement s'élève donc à 61 023.98 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter 61 023.98 € en recettes d'investissement à l'article 1068 afin d'y combler le déficit 2025 et de laisser 577 698.89 € en recettes de fonctionnement à l'article 002.

Après en avoir délibéré, et considérant le besoin en investissement,

Le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des présents, d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 2025 :

- 1068 : 61 023.98 €
- 002 : 577 698.89 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire



Fabrice PEREIRA